



**DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ**

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE  
VINCENNES**

Extrait du Registre des Décisions

**OBJET : CONVENTION ENTRE LE CABINET  
SENSIBLE ET LE CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE DE VINCENNES POUR  
L'ORGANISATION DE 6 ATELIERS OLFRACTIFS  
ENTRE SEPTEMBRE ET OCTOBRE 2025**

**DÉCISION N° DM-CCAS-25-014  
EN DATE DU 28 JUILLET 2025**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale en date du 9 juin 2020 donnant délégation à sa Présidente pour l'ensemble des affaires relevant de l'article R123-21 du Code de l'action sociale et des familles ;

**VU** la délibération du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale en date du 6 juillet 2022, donnant délégation de pouvoirs, en cas d'absence du Président, à la Vice-présidente ;

**CONSIDÉRANT** la proposition du cabinet Sensible, représenté par Madame Amandine VEPIERRE, dont le siège social est situé au 50 avenue de la République 94300 Vincennes, d'organiser 6 ateliers olfactifs entre septembre et octobre 2025, pour un montant de 300€ (trois cents euros) par séance, soit un montant total de 1 800 € (mille huit cents euros), qui feront l'objet d'un financement de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie du Département du Val-de-Marne ;

### **D É C I D E**

**DE SIGNER** une convention avec le cabinet Sensible, représenté par Madame Amandine VEPIERRE et dont le siège social est situé au 50 avenue de la République 94300 Vincennes, pour l'organisation de 6 ateliers olfactifs entre septembre et octobre 2025, pour un montant de 300€ (trois cents euros) par séance, soit un montant total de 1 800 € (mille huit cents euros), qui feront l'objet d'un financement de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie du Département du Val-de-Marne.

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,

La vice-présidente,

***Signé***

**Cécile BRÉON**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-269400479-20250728-lmc1H13364H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 28/07/2025  
Date de Publication : 28/07/2025